

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires, spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèse dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident une déclaration précisant les causes et circonstance de l'accident doit joindre la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes au ordonnance.
- Pour les médicaments sans vignettes une attestation de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour tout demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la Mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le cahier des séances effectués sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début du traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : per@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n°19-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Hal Ben Abdellah - 1^{er} étage - Anger Rue Mohamed Fakir et H. A. Hal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 34 45 (LG) - Fax : 05 22 22 813 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W2 -737168

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

N° Mutuelle : 7807 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre
 Nom & Prénom : BENCHERFA RACHID
 Date de naissance : 08 Juillet 1968
 Adresse : CASA GREEN TOWN CGI ILÔT 22 VILLAGE 65 BOUSKOURA
 Tél : 0661328377 Total des frais : RABIA Dhs

Cadre réservé au Médecin

Chet du médecin :

Dr. BESRI RABIA
 Médecine Générale Echographie
 Gynécologie Médicale
 186, Bd, El Ouds Air Chock - Casa
 Tél : 022.50.11.82

Date de consultation : 25 FEB 2023
 Nom et prénom du malade : Rachid BENCHERFA
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Part
 Nature de la maladie : angine rythmique pulsée
 En cas d'accident préciser les causes et circonstance : 19 AVR. 2023
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sociaux confidentiels l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de l'utilisation relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :
 Signature de l'adhérent (e) :

FEV 2023

PHARMACIE GREENTOWN
 Dr. H. LAZENNAR
 Centre Commercial Casagreen
 Douma - Tel. +242 5

24	let et si ne jre	du Parti ler	Soins	Montan: dr alle des Ho: or: res
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				

O.D.F.
SES DENSITY
PRESS

LETTRE MINISTÉRIELLE DU COEFFICIENT
MATHEMATIQUE

D		G
2552-41	2143355	
0000-000	00000000	
0000-000	00000000	
3552-41	1143355	

(Citation, en tant, adjectif, en)
 For voir id. Thésaurus: requi nécessaire à la collection

[illegible]

VIA E CACHET UP ATTEINTEE ANT LE DE AIS
VI L ET CACH TD PRATICE LAI ESTANT L XE MON

Docteur BESRI Rabéa

MÉDECINE GÉNÉRALE

Diplômée en Echographie
de la Faculté de Médecine de Paris

GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

Médecine de Travail
Médecin Expert Assermenté
Auprès des Tribunaux

786, Bd. El Qods - Mandarona - Aïn chok
Casablanca - Tel. : 05 22 50 11 82

الدكتورة بصري ربيعة

الطب العام

إختصاصية في الفحص بالصدى

خريجة كلية الطب بباريس

أمراض النساء

طب الشغل

طبيبة محلفة لدى المحاكم

786، شارع القدس - منظرة - عين الشق
الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 50 11 82

Casablanca, le : 25 FEV 2023 في : الدار البيضاء،

n° Ben chifa Rachid.

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

Orelox 100mg b10 cp pel
P.P.V : 107,10 DH

6 118001 080501

- Orelox a 100
107,10 up 2/3



3/6 40
- 100 mg a 20
3/6 a 6 jours



1480
- Oolostop up - 1/2
up 2/3



T = 158,30

صيدلية GREEN TOWN
Dr. Maria AZENAR
Centre Commercial
Casablanca - Ville Verte
Tél : 0522 50 11 82

14,80

Dr. BESRI RABIA
Médecine Générale
Gynécologie Médicale
786, Bd. El Qods - Aïn chok - Casa
Tel : 022.50.11.82